



MUNICIPALITÉ DE SAINT-PRIME

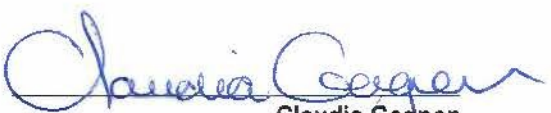
AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, conformément à l'article 956 du code municipal du Québec QUE :

Le règlement No 2026-05 ayant pour objet de décréter l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie révisé des élus de la Municipalité de Saint-Prime, a été adopté à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 16 mars 2026.

Ce règlement est disponible à l'hôtel de ville, 599, rue Principale à Saint-Prime, pour consultation et entre en vigueur le jour de sa publication.

Donné à Saint-Prime ce 17^e jour du mois de mars deux mille vingt-six.


Claudia Gagnon
Directrice générale et greffière-trésorière